



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 81987

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur l'avenir du centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) et du réseau information jeunesse. Créés à l'initiative du ministère de la jeunesse et des sports en 1969, ces outils sont utiles pour assurer un égal accès à toute information nécessaire à l'autonomie des jeunes pour l'insertion professionnelle. Une menace de licenciement des salariés du CIDJ et la baisse de ses subventions d'État inquiètent les professionnels de l'insertion sociale des jeunes. Contrairement aux orientations gouvernementales, il lui demande s'il compte répondre favorablement au projet des salariés du CIDJ formulé par la « priorité 2 : l'information spécifique des jeunes ».

Texte de la réponse

L'information jeunesse, offre de services d'intérêt général portée par un label d'Etat, s'inscrit dans les principes et actions en matière d'information des jeunes et d'orientation tout au long de la vie. C'est notamment à ce titre que le réseau IJ, dont fait partie le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), est cité dans le rapport du CESE « Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes » et est un acteur impliqué depuis 2011 dans le service public de l'orientation (SPO), devenu depuis le 1er janvier 2015 le service public régional de l'orientation (SPRO). Par ailleurs, le réseau IJ a été un partenaire engagé du Plan Priorité Jeunesse (PPJ), particulièrement dans les mesures du chantier 1, intitulé « créer un service public de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation qui réponde à la diversité des attentes des jeunes ». Le CIDJ, créé en 1969 est soutenu par le ministère en charge de la jeunesse au titre de ses fonctions de ressources nationales auprès du réseau IJ ainsi que d'animation et d'accueil franciliens. Pour mémoire, le CIDJ connaît des difficultés économiques depuis plusieurs années. Le déficit cumulé de 2009 à 2012 est évalué à plus de 0,86 M€. Sur cette même période, le ministère en charge de la jeunesse a soutenu le CIDJ au travers d'une subvention annuelle d'un montant de 2,5 M€ complétée par un soutien exceptionnel en 2010 (0,97M€) et 2011 (0,35M€). En 2013 et 2014, dans un cadre budgétaire contraint, il a maintenu son soutien au CIDJ à hauteur de 2,35 M€ en 2013 et de 2,33 M€ en 2014. En mars 2014, le CIDJ annonce un déficit de 361K€ pour l'exercice 2013 ; en 2015, pour l'exercice 2014 le déficit se porte à 389K€. Pour 2015, le ministère en charge de la jeunesse, attentif à l'évolution de la structure, a inscrit au titre de la LFI, un financement annuel à hauteur de 2,51 M€ et souhaite qu'un tour de table des partenaires financiers puisse se tenir en appui du projet associatif du CIDJ. Depuis 2010, le CIDJ s'est recentré sur son cœur de métier, en rationalisant en partie ses outils de communication et en réduisant notamment sa masse salariale. Le nombre d'ETP est passé de 94,4 ETP en 2010 à 77,5 ETP en 2014. En 2013, il a poursuivi la démarche de résorption des déficits et envisagé une diversification de ses produits. Dans cette logique une feuille de route 2014-2015 visant un projet de redéploiement pour un retour durable à l'équilibre a été présentée et validée par le conseil d'administration du CIDJ du 17 décembre 2013. Lors du conseil d'administration du 3 décembre 2014, le CIDJ a annoncé un projet de redéploiement 2014-2017 incluant un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Le CA du 16 juillet 2015 a toutefois mis en évidence l'incapacité de la structure à en assumer financièrement le coût total. Le PSE a donc été retiré de l'ordre du jour et n'a donc pas été adopté. Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, la région Ile-de-France et la ville de Paris ont réaffirmé leur soutien au CIDJ et l'ont invité à prendre le temps d'une nouvelle réflexion sur son avenir et sur la stratégie à déployer pour pérenniser le CIDJ dans le paysage de

l'orientation nationale, francilienne et parisienne. A cette fin, lors du CA du 10/09 il a été décidé de recourir à un mandataire Ad'hoc, qui accompagne désormais les distances dirigeantes du CIDJ dans cette réflexion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81987

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4735

Réponse publiée au JO le : [19 janvier 2016](#), page 614